

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
**11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Dispositif de controle de securité	
Solicitation No. - N° de l'invitation 45045-130114/A	Date 2014-01-15
Client Reference No. - N° de référence du client 000002232	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-916-64154	
File No. - N° de dossier pv916.45045-130114	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-22	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Emond, Linda A.	Buyer Id - Id de l'acheteur pv916
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4014 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: STATISTICS CANADA RECEIVING AT JEAN TALON BLDG LOADING DOCK PARKDALE AVE OTTAWA Ontario K1A0T6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	Office Equipment and Accessories and Supplies Security Screening X-Ray Device (SSXD) (including delivery, installation and training services) to be used by Statistics Canada for the security screening of incoming mail and courier.	45048	I - 1	1	Each	\$	\$	See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Solicitation No. - N° de l'invitation

45045-130114/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

000002232

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv91645045-130114

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

Annexe A Besoin
Annexe B Critères Oblatoires
Annexe C Complete des Directeurs

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A.

2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer un **(1) unit supplémentaire et une garanties prolongées** de en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)

Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

l'installation doit être complétée dans les deux (2) semaines suivant la livraison et l'acceptance.

Conforme Oui _____ ou Non _____

1.1.2 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus 10 utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veuillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

1.1.3 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____

Numéro de modèle ou de la pièce : _____

Documentation jointe : Oui (_____) Non (_____)

1.1.4 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : _____

Code postal : _____

1.1.5 Livraison

La livraison, l'installation et la formation ne doit pas être plus tard que le **31 mars 2014**, le meilleur échéancier qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant :

_____ .

1.1.6 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels (s'il y a lieu), rendu droits acquittés (RDA) (Ottawa, Ontario), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2010-01-11

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE)** : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE)** :

- a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

- b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

5. Règlement sur les dispositifs émettant des radiations (DER) de Santé Canada, Partie IV de l'Annexe II (Dispositifs à rayons X pour l'inspection des bagages); une copie est acceptable.

Conforme Oui _____ Non _____

6. Normes du Center for Devices and Radiological Health (CDRH) concernant les systèmes à rayons X logés dans les enceintes (21 CFR, subchapter J 1020.40) une copie est acceptable.

Conforme Oui _____ Non _____

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A

1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

- a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s'il y a lieu) et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicable exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Ottawa, Ontario).
- c) à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale ferme ainsi que le coût pour l'articles optionnel et des aranties prolongés.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les quantités supplémentaires et l'article optionnel et l'option de maintenance) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

- 1.1.1** En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml>) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contratbesoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous l'Annexe A.

2.2 Besoin optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'obtenir les biens et les services supplémentaires qui sont décrits à l'Annexe A (l'option du l'unité supplémentaire et de la garantie/maintenance) du contrat en vertu des mêmes conditions et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option l'unité supplémentaire dans un délai de vingt-quatre mois (24) après l'attribution du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

2.3 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

l'installation doit être complété dans les deux (2) semaines suivant la livraison et l'acceptance.

2.4 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur, en anglais et en français, doit être fournie avec chaque système.

2.5 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus dix (10) utilisateurs.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

La livraison, l'installation et la formation doivent être reçus au plus tard le _____ (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Linda Emond
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 Direction des produits commerciaux et de consommation
 11, rue Laurier
 6A2, Phase III, Place du Portage
 Gatineau (Québec) K1A 0S5
 Téléphone : 819-956-4014
 Télécopieur : 819-956-3814
 Courriel : linda.emond@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Name: _____
 Téléphone : ____-_____
 Télécopieur : ____-_____
 Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques

avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (**remplir**)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Suivi de la livraison

Nom : _____

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

No de télécopieur _____

Courriel : _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) » précisé(s) dans dans « l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ ((à **remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)
Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

C2608C	Documentation des douanes canadiennes	2012-07-06
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission),

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (RDA) Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Statistique Canada (StatCan) doit faire l'acquisition d'un dispositif de contrôle de sécurité à rayons X (DCSRX), incluant l'installation, la formation et les manuels, RDA (Ottawa, Ontario) conformément aux critères obligatoires décrites à l'annexe B.

Description	Qté ferme	Prix unitaire ferme
Contrôle de sécurité à rayons X (DCSRX), conformément aux critères obligatoires décrites à l'annexe B. Incluant un (1) an de garantie original commençant après la livraison et l'acceptation.	1	_____ \$

L'option pour l'achat de garantie de maintenance pour la quantité ferme ci-haut

Un sondage par année sur la machine à rayons X est obligatoire par Santé Canada. (Un sondage est un test pour s'assurer qu'aucune radiation sort de la machine, toutes les pièces et la main-d'œuvre doivent être inclus.

L'entrepreneur accorde au Canada une option irrévocable d'acheter des garantie de maintenance supplémentaire de cinq années de un (1) selon les mêmes modalités et conditions énoncées dans un contrat qui en résulte. L'exercice de cette option doit être notifiée par écrit du Canada. Le Canada peut exercer cette option à tout moment après l'attribution du contrat jusqu'à et y compris la date d'expiration de la période initiale de garantie d'un an ou la date d'expiration de l'année de l'option déjà exercé.

Les soumissionnaires doivent fournir une estimation annuelle ferme pour les cinq périodes d'un an supplémentaires afin d'être considérée comme recevable.

Ces années d'option débutera après l'expiration de la période de garantie initiale d'un an .

Option Année 1 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / année

Option Année 2 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / deux ans.

Option Année 3 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / trois ans.

Option Année 4 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / année quatre.

Solicitation No. - N° de l'invitation
45045-130114/A

Amd. No. - N° de la modif.
pv916

Buyer ID - Id de l'acheteur
pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client
000002232

File No. - N° du dossier
pv91645045-130114

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Option Année 5 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / an cinq

Besoin optionnel

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option l'unité supplémentaire dans un délai de vingt-quatre mois (24) après l'attribution du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

Description	Qté optionnel	Prix unitaire ferme
Contrôle de sécurité à rayons X (DCSRX), conformément aux critères obligatoires décrites à l'annexe B. Incluant un (1) an de garantie original commençant après la livraison et l'acceptation.	1	_____ \$

L'option pour l'achat de garantie d'entretien pour l'unité supplémentaire

Un sondage par année sur la machine à rayons X est obligatoire par Santé Canada. (Un sondage est un test pour s'assurer qu'aucune radiation sort de la machine, toutes les pièces et la main-d'œuvre doivent être inclus.

L'entrepreneur accorde au Canada une option irrévocable d'acheter des garantie de maintenance supplémentaire de cinq années de un (1) selon les mêmes modalités et conditions énoncées dans un contrat qui en résulte. L'exercice de cette option doit être notifiée par écrit du Canada. Le Canada peut exercer cette option à tout moment après l'attribution du contrat jusqu'à et y compris la date d'expiration de la période initiale de garantie d'un an ou la date d'expiration de l'année de l'option déjà exercé.

Les soumissionnaires doivent fournir une estimation annuelle ferme pour les cinq périodes d'un an supplémentaires afin d'être considérée comme recevable.

Ces années d'option débutera après l'expiration de la période de garantie initiale d'un an .

Option Année 1 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / année

Option Année 2 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / deux ans.

Solicitation No. - N° de l'invitation

45045-130114/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv91645045-130114

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

000002232

Option Année 3 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / trois ans.

Option Année 4 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / année quatre.

Option Année 5 - accord de garantie / entretien couvrant tous les aspects mentionnés ci-dessus:
prix de lot ferme _____ \$ / an cinq

ANNEXE B

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR

Contrôle de sécurité à rayons X (DCSRX)

Fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphe, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

1 CONCEPTION

- 1.1 Le système doit permettre de produire des images claires et contrastées des composants et du contenu des objets contrôlés, en faisant appel à une technique non intrusive d'imagerie à rayons X en multiénergie. Il doit être doté d'une fonction intégrée de codage couleurs standard des matières organiques, inorganiques et métalliques lorsque les images traitées s'affichent à l'écran. StatCan exige au moins un système de transmission de rayons X en biénergie.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.2 Le système doit permettre d'afficher les menaces posées par les matières organiques comme les médicaments et les charges plastiques explosives, par les matières métalliques traditionnelles comme les armes à feu et les couteaux, ainsi que les armes composites dans les colis même lorsqu'il y a encombrement.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.3 Le système doit être une source de rayons X en biénergie fonctionnant à une tension d'au moins 140 keV.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.4 Le système doit faire appel à deux sources de rayons X, dont l'une est orientée verticalement vers le haut et l'autre, diagonalement vers le haut.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2 SPÉCIFICATIONS PHYSIQUES

- 2.1 Dimensions hors tout du DCSRX et largeur, hauteur et poids du tunnel

- 2.1.1 Les dimensions d'encombrement hors tout du DCSRX ne doivent pas dépasser :

- a. 284,48 cm (112 po) de longueur, y compris les plateaux latéraux;
- b. 137,16 cm (55 po) de largeur, y compris le clavier.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.1.2 Limite de poids et hauteur

- a. La courroie du transporteur du DCSRX ne doit pas faire plus de 69 cm (27,17 po) de hauteur.
- b. Le transporteur à courroie doit pouvoir supporter une charge répartie d'au moins 90,72 kg (200 livres).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.1.3 Dimensions du tunnel

- a. Le tunnel du DCSRX doit faire respectivement, en largeur et en hauteur, au moins 60,96 cm et 40,64 cm (24 po et 16 po) et au plus 76,20 cm et 43,18 cm (30 po et 17 po).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

2.1.4 Le système doit permettre d'afficher simultanément deux images sur deux écrans à cristaux liquides (LCD) d'au moins 48,26 cm (19 po).

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

3 CRITÈRES DE RENDEMENT DU SYSTÈME

3.1 Le système doit être doté d'un bloc d'alimentation sans coupure (UPS) pour prévenir l'instabilité de l'alimentation électrique principale locale et assurer la fiabilité et le rendement du système.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

3.2 Le système doit permettre de radiographier les objets en marche avant et arrière.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

3.3 Le système doit être opérationnel dans les 15 minutes de sa mise en marche; il faut supposer qu'il sera utilisé tous les jours.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

3.4 Le système doit offrir une résolution d'au moins **40 AWG** pour la transmission des images et une pénétration d'au moins 30 mm, mesurée selon la norme **ANSI42.44-2008** (Performance of Checkpoint Cabinet X-Ray Imaging Security Systems) pour le rendement des systèmes de sécurité à imagerie par rayons X dans les enceintes de contrôle.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 3.5 Le système doit permettre de différencier nettement les matières organiques et les matières inorganiques.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

4 LOGICIEL

- 4.1 Le système doit permettre de contrôler et de mettre au point le contraste et la luminosité des images.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 4.2 Le système doit permettre d'afficher l'image transmise à la fois en couleur biénergie et en noir.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 4.3 Le système doit permettre d'éliminer les matières organiques et métalliques dans les images transmises en biénergie.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 4.4 Le système doit permettre d'agrandir en continu jusqu'à 16 fois la taille des images.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 4.5 Le système doit permettre de cadrer, dans les images, les objets que les rayons X ne pénètrent pas.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 4.6 Le système doit permettre d'exporter les images dans les fichiers formatés en .TIF, .BMP, .PNG et .JPEG.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 4.7 Le système doit être doté de l'option TIP (projection des images de menaces) permettant de projeter les images TIP dans les deux radiographies.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

Glossaire

DCSRX = dispositif de contrôle de sécurité à rayons X

DER = dispositif émettant des radiations

CDRH = Center for Devices and Radiological Health

AWG = American Wire Gauge

Solicitation No. - N° de l'invitation

45045-130114/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

000002232

File No. - N° du dossier

pv91645045-130114

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANSI = American National Standards Institute
TIP = projection des images de menaces
UPS = bloc d'alimentation sans coupure
keV = kiloélectronvolt (unité d'énergie)

Solicitation No. - N° de l'invitation

45045-130114/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

000002232

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv91645045-130114

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom

Position

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____